L’incendie dramatique d’Aubervilliers doit nous rappeler l’urgence de la lutte contre les marchands de sommeil et de l’adoption des mesures qu’avait courageusement proposées à cet égard Évelyne Yonnet quand elle était sénatrice. L’une de ces mesures a été adoptée par le Sénat lors du débat en première lecture sur le projet de loi « Elan », suite à un amendement que j’ai déposé. Elle permet la confiscation de tous les biens des marchands de sommeil, comme c’est le cas pour le blanchiment. Restons vigilants pour que cette mesure subsiste dans le texte qui sera définitivement adopté. Et battons nous pour que les marchands de sommeil soient enfin réprimés comme ils le méritent.

Phoca PDF